



# CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 24 JUIN 2020

**EXTRAIT DE DELIBERATION N° 2020-033 / 7-10-2**

Les membres du Conseil Municipal de la Ville de VOIRON, légalement convoqués le 18 Mai 2020, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Julien POLAT. Les conseillers présents au nombre de 32 formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal peut délibérer.

**Présents :** Y. ALLARDIN, C. BADREDDINE, H. BARADEL, A. BELLEVILLE, F. BEVILACQUA, JL. BOISSARD, P. BONNARDON, F. BRABRI, M. CHASSON, G. DA COSTA, F. DUFFOUR, A. FAVIER, N. FAYOLLE, A. GAL, B. GRANDCAMP, M. GUICHERD-DELANNAZ, N. JULLIARD, A. LE BOURDONNEC, E. LIVERNAIS, M. MISTRE, L. MOGORE, C. MOLLIER-SABET, A. MOREAU, A. MOTTE, B. PARIS, J. POLAT, B. SARRAT, B. SEVEN, S. VALENTIN, J. VIAL, A. VIRIEUX, N. VUILLERMOZ-BIRON

**Représentés :** P. CHUNG-PEREZ, B. GATTAZ, B. HUET.

Le secrétaire de séance désigné est Basak SEVEN.

---

**OBJET : FINANCES : Don du Rotary pour venir en aide aux enfants des familles défavorisées touchées pendant la période de confinement**

---

Rapporteur : Corinne MOLLIER-SABET

**EXPOSE :** Afin de venir en aide aux familles les plus défavorisées, durement touchées pendant la période de confinement liée à la crise sanitaire du coronavirus, le Rotary Club de Voiron a souhaité faire un don de 4300 € afin de leur venir en aide.

Les familles les plus défavorisées ont en effet subi de plein fouet les effets de la crise, engendrant parfois des difficultés certaines à faire face aux dépenses du quotidien.

La volonté du Rotary est de pouvoir contribuer à la prise en charge de ces dépenses, en aidant les familles à travers une aide à la prise en charge des frais de restauration scolaire, pour les familles dont le quotient familial est inférieur à 350 soit une aide de 25 € pour 178 enfants.

**PROPOSITION :**

Le rapporteur propose au Conseil Municipal :

- d'approuver le don du Rotary Club de Voiron à hauteur de 4 300 € afin de venir en aide aux familles les plus défavorisées ;
- d'orienter cette aide en direction des familles dont le quotient familial est inférieur à 350 pour la prise en charge de frais de restauration scolaire soit 25 € par enfant.

**DECISION : La proposition est ADOPTEE à l'UNANIMITE (35 POUR)  
AINSI FAIT ET DELIBERE**

Pour extrait certifié conforme au  
registre des délibérations  
Acte certifié exécutoire depuis  
son dépôt en préfecture.

Le Maire de VOIRON,

  
Julien POLAT

